La transition énergétique turque : analyseur d'un nouveau régime politique ?

Sezin TOPÇU et Melike YALÇIN-RIOLLET

Dans l'ère de l'anthropocène (Bonneuil & Fressoz, 2013), la transition énergétique est devenue un impératif non seulement pour les pays dits développés, qui ainsi sont censés se consacrer, après plus de deux siècles de tentative de maîtrise de la nature, à la maîtrise de cette maîtrise (Serres, 2009), mais également, sous des formes et à des degrés variés, pour les pays dits en voie de développement ou émergents. Ces derniers, même s'ils peuvent par ailleurs contester, lors de grands sommets ou forums internationaux, l'injonction globale à être « tous responsables » (pour sauver le climat et la planète), sont eux aussi amenés à repenser et remodeler leur trajectoire énergétique, et par là leur plan de croissance économique et industrielle, voire leur plan de réinsertion géopolitique. Ces conversions à la transition, dans ces contextes de forte expansion économique, ne sont pas dictées uniquement, ni même nécessairement, par le mot d'ordre de sortie des énergies carbonées, de lutte contre le changement climatique ou d'adoption des systèmes énergétiques durables, comme le supposent les conceptions universitaires et militantes de la notion de transition énergétique. Elles le sont aussi par bien d'autres enjeux. Parmi ceux-ci : la sécurité d'approvisionnement ou l'indépendance énergétique, la diversification du bouquet énergétique en vue de l'augmentation de l'offre *et* de la demande (et non nécessairement la maîtrise de la demande), l'adoption des technologies nouvelles ou dites d'avenir, la création de nouveaux secteurs d'activité sources d'emplois, la privatisation des investissements, ou encore le développement de filières nationales en vue de se placer sur le marché mondial (Wang & Watson, 2009 ; Jaglin & Verdeil, 2013 ; Bolzon, Rocher, & Verdeil, 2013 ; Kasperski, dans ce numéro). Cet article propose d'analyser les tenants et aboutissants des politiques dites de transition énergétique telles que conçues et menées dans un de ces contextes « émergents » : la Turquie.

La transition énergétique turque met en scène plusieurs traits caractéristiques.

DOI: 10.3917/ripc.241-242.0127

1. Tout d'abord, elle est un projet gouvernemental, piloté par le haut, mais qui ne s'appuie pas, du moins pas encore, sur une politique cohérente basée sur des scénarios de prévision ou sur des calculs robustes, une politique qui offrirait une vision et un plan d'action stratégiques et de long terme, et éventuellement serait formalisée par des lois (à l'instar de la loi sur la transition énergétique française de 2015). Dans le cas de la transition énergétique turque, on a plutôt affaire à des politiques d'adoption ou d'intensification de certaines filières, de certains secteurs dont les promoteurs industriels semblent détenir un pouvoir d'action voire de pilotage tout aussi important que celui qui revient aux autorités gouvernementales. De ce fait, dans le cas qui nous intéresse ici, il est moins question d'une transition énergétique au singulier que « des » transitions énergétiques visant des secteurs précis.
2. Le projet de transition(s) énergétique(s) en Turquie s'inscrit dans une palette plus large de transitions/transformations dont certaines sont plus formalisées, ou anciennes, que d'autres. L'injonction à la transition touche, au-delà du secteur énergétique, de nombreux autres secteurs, à commencer par les secteurs urbanistiques (Morvan & Logie, 2014 ; Erdi-Lelandais, 2017), de l'éducation (Inal & Akkaymak, 2012), de la santé (Özbay, Terzioğlu, & Yasin, 2011 ; Acar & Altınok, 2013), dont un des points communs de restructuration concerne le rôle croissant voire le boom des acteurs, entreprises et holdings privés dans la mise en œuvre de ces services.
3. Ces transformations multisectorielles, si elles répondaient au demeurant à un projet de renouveau d'ordre économique (qualifié de néolibéral par de nombreux analystes), sont progressivement parvenues à appuyer un projet de transition politique (voire de changement de régime) plus vaste (Insel, 2017), proclamé en tant que tel par le gouvernement en place depuis les années 2010. Dans ce cadre, la notion de transformation (*dönüşüm*) (mobilisée massivement, et souvent en tant que synonyme de *transition*) à elle seule fait l'objet d'un surinvestissement politique et symbolique depuis les dernières années.

Cet article vise à saisir la transition/transformation énergétique (*enerjide dönüşüm*) telle que muée par ces dynamiques politiques et gouvernementales plus générales. Nous partons de l'hypothèse que la transition énergétique, devenue un pilier majeur d'un projet transitionniste plus vaste, façonne, tout en étant façonnée par, des politiques de changements promues en tant que seule voie d'avenir pour le pays. Elle peut, en ce sens, être abordée comme analyseur d'un nouveau régime politique, et ce tant du point de vue des conceptualisations dont elle fait l'objet que dans sa mise en œuvre. Nous proposons de procéder en deux temps : nous décrypterons, d'un côté, la transition énergétique et ses formes de justification et de légitimation, en tant que *projet situé*, au sens de projet défini par des hypothèses, croyances,

expertises et vérités elles-mêmes définies dans un contexte politique particulier donné. Nous aborderons, d'un autre côté, la transition énergétique en tant que *pratique gouvernementale*, dans sa réalisation concrète. Le but est de dégager les formes de gouvernement associées dont certaines offrent des éléments analytiques précieux pour décrire le « nouveau régime politique » qui se veut en cours de composition en Turquie, un projet dans lequel les questions énergétiques doivent être réinsérées.

Force est de constater que les contours de la transition politique, ou du nouveau régime politique, un projet porté par les gouvernements AKP (*Adalet ve Kalkınma Partisi* – Parti de la Justice et du Développement) successifs depuis la seconde moitié des années 2000, sont à l'heure actuelle difficiles à cerner. Bien que déjà décrié comme autoritaire (Insel, 2017) tout autant que néolibéral par de nombreuses critiques (Akça, Bekmen, & Özden, 2014 ; Insel, 2017), ce nouveau régime, orchestré par R.T. Erdoğan, est également difficile à nommer ou à labelliser de manière stabilisée, tant il change de forme à grande vitesse, tout en transformant le corps social dans son ensemble. Néanmoins, on peut aisément acter que ce régime, en devenir, se revendique en premier lieu par : (i) la nouveauté qu'il prétend incorporer (il se décrit comme le régime de la « nouvelle Turquie ») ; (ii) la rupture qu'il vise à opérer avec le passé républicain du pays et le système parlementaire en vigueur depuis 1923 ; (iii) ainsi que par la grandeur et la puissance (régime d'une Turquie forte) qu'il prétend réinjecter à la nation, en renouant avec son passé impérial pour re-dominer dans une région en trouble, en faisant également de la croissance économique, industrielle et démographique la recette de miracle. Des échéances sont fixées pour asseoir définitivement le projet de la nouvelle Turquie, à commencer par celle de « l'horizon 2023 » (centième anniversaire de la création de la République) présentée comme le moment clé qui verrait la substitution définitive du nouveau modèle à l'ancien.

Au pouvoir depuis 2002, l'AKP et son leader Erdoğan jouissent, depuis notamment 2010, d'un pouvoir accru consolidé par les urnes, et sous-tendu par des basculements majeurs tels que l'éloignement de la perspective d'adhésion à l'Union européenne et la disparition du contrôle de l'armée sur le politique institutionnel. Sur ce dernier point, il faut noter que l'AKP issu du mouvement islamiste, qui était longtemps la cible des militaires, a mis fin à la domination de l'armée sur la classe politique. Cependant, loin de sortir du « régime sécuritaire » (Dorronsoro, 2005), il a repris à son compte et enrichi l'idéologie bâtie autour des notions comme la « sécurité nationale » et les ennemis intérieurs et extérieurs (Copeaux, 1997), afin d'intervenir dans tous les domaines de l'activité sociale et contrôler et éliminer toute forme d'opposition. Cette dernière décennie témoigne par ailleurs de l'achèvement des stratégies de pénétration des institutions – déjà

mises en œuvre par les gouvernements au pouvoir (Gourisse, 2014), mais jamais avec une telle ampleur (Massicard, 2014a). Il s'agit notamment de la prise de contrôle de la justice à l'aide d'amendements constitutionnels, mais aussi de l'emprise quasi totale sur les médias[1] et plus généralement des dynamiques de centralisation et de personnalisation du pouvoir. Dans cette période, l'assurance de représenter la majorité et l'urgence de la servir justifiant une manière de gouverner sans consultation ni contrôle (Aktar, 2014), la participation des citoyens est de plus en plus reléguée au choix des représentants lors des élections, et l'opposition citoyenne exprimée en dehors du suffrage est simplement perçue comme « non représentative ». Par ailleurs, le résultat des urnes, dit la « volonté nationale », est placé au-dessus des autres principes fondamentaux de la démocratie libérale comme la primauté du droit et la séparation des pouvoirs[2]. Le caractère autoritaire du régime s'accentue par l'état d'urgence déclaré en juillet 2016 qui a ouvert la voie à un gouvernement par décrets-lois ordonnant des mesures répressives.

Ce mode d'exercice autoritaire du pouvoir s'exprime dans la mise en œuvre de grands projets industriels et d'aménagement, appelés « projets fous » par leurs promoteurs mêmes. Ils constituent le moteur de l'action menée par le(s) gouvernement(s) d'Erdoğan. On observe depuis la dernière décennie une surenchère de projets (Pérouse, 2013a) marqueurs de la grandeur de la « nouvelle Turquie », entre autres le réaménagement de la place Taksim qui a déclenché les protestations de Gezi, mais aussi le troisième pont sur le Bosphore, le troisième aéroport d'Istanbul qui se veut le plus grand du monde, le tunnel Eurasie creusé à 100 mètres sous le Bosphore, ou encore le gigantesque projet de canal (*Kanal Istanbul)* reliant la mer Noire à celle de Marmara. On assiste par ailleurs à de nombreux autres projets d'aménagement et industriels dans des villes et zones rurales qui mettent en évidence un interventionnisme territorial au mépris de la planification locale (Massicard, 2014a). Dans ce contexte, les investissements énergétiques prennent leur place parmi les autres grands projets qui, selon différents observateurs (Massicard, 2014a ; Morvan & Logie, 2014), permettent d'une part de produire et de soutenir les alliés privés du parti au pouvoir, et d'autre part d'attester de la croissance économique et de la puissance du pays, notamment à l'occasion des cérémonies d'inauguration en présence des plus hautes personnalités étatiques (Arik, 2013).

Deux secteurs sont placés au cœur des transitions énergétiques promues par le gouvernement turc : le nucléaire d'un côté, les renouvelables, et plus particulièrement les éoliennes, d'un autre côté. Il s'agit là de secteurs très

1. L'AKP contrôlerait désormais près de 80 % de la sphère médiatique turque (Denizeau, 2017).
2. « Kuvvetler ayrılığı engel [(Selon Erdoğan) La séparation des pouvoirs est une entrave] », *Hürriyet*, 18/12/2012.

différents, voire historiquement aux antipodes. Si les centrales nucléaires sont emblématiques de grands systèmes techniques, centralisateurs, et à haut risque, les éoliennes furent longtemps prônées comme une alternative douce, décentralisée, écologique, comme le symbole du *small is beautiful*. Certes, progressivement, l'énergie nucléaire s'est « verdie » (pour être promue comme une solution au changement climatique), en même temps que les éoliennes ont changé d'échelle de grandeur, développements qui ont fait brouiller les frontières jadis rigides entre les deux secteurs. Mais, dans le contexte turc, ces derniers font l'objet d'engouements et d'investissements politiques convergents qui dépassent les seules préoccupations climatiques et écologiques. En effet, dans le cas qui nous intéresse, les éoliennes sont pensées, promues et mises en place en tant que grands projets, au même titre que les centrales nucléaires ou d'autres « projets fous » déjà cités. Pour transformer les éoliennes en grands systèmes techniques (Mayntz & Hugues, 1988), le parti au pouvoir a opté depuis les dernières années pour une politique d'hyperconcentration de ces installations dans quelques régions (notamment celle d'Égée), tout en se dédouanant des règles et contraintes minimales qui auraient pu les entraver ou ralentir. S'est ainsi opérée, et à très grande vitesse, une transformation radicale, par l'éolien, de certains territoires, paysages, communautés. Par conséquent, les éoliennes en forte expansion en Turquie représentent tout sauf ce secteur « alternatif », qui relèverait du *chemin énergétique doux* tel que théorisé dans les années 1970 (Lovins, 1977).

Cet enjeu de la subversion des éoliennes ou de leur retransformation en filière conventionnelle, s'il n'est pas spécifique au contexte turc (Szarka, 2007 ; Evrard, 2013 ; Bafoil, 2016), prend dans ce contexte des formes quasi extrêmes que nous proposons d'explorer. Ce d'autant plus que ce mouvement institutionnel d'implantations en série des projets énergétiques a suscité et suscite de nombreuses mobilisations collectives. Ces mobilisations ont une histoire et furent par moments nationales dans le cas du nucléaire, alors qu'elles sont beaucoup plus récentes et localisées dans le cas des éoliennes. Les acteurs qui contestent ces deux types de projets sont aussi sensiblement différents si on excepte certains groupes de scientifiques et d'ingénieurs critiques[3] qui ont diversifié leur offre de contre-expertise afin d'intervenir dans chacun des deux dossiers.

En nous appuyant sur ces deux filières, nous montrerons premièrement qu'il existe de fortes convergences dans les discours de justification et les moyens d'implantation, ce qui implique que la transition énergétique turque est un projet basé sur des régimes de justification génériques qui pour l'heure font fi des particularités technologiques et des externalités négatives

3. Notamment la TMMOB – Union des chambres d'architectes et d'ingénieurs de Turquie.

inhérentes aux différents secteurs. Nous montrerons, deuxièmement, qu'il existe, entre les différentes filières promues dans le cadre de la transition énergétique, une certaine continuité voire une mise en commun en matière de gouvernement de l'énergie, caractérisé entre autres par le réajustement permanent des cadres administratifs et juridiques en fonction des exigences, par un mot d'ordre d'urgence, ainsi que par le gouvernement autoritaire des contestations et des critiques.

Cet article part de la littérature de science politique consacrée à la transitologie, celle relevant des études des sciences et des techniques, et celle issue des études sur la gouvernementalité, pour emprunter un chemin relativement différent et contraint. Si la première a placé au cœur de l'analyse les transitions politiques, notamment vers la démocratie, notre objet appelle à aller dans le sens inverse, pour nous intéresser à la transition autoritaire – tout en prenant garde à une posture normative et téléologique (Dobry, 2000) lors de l'étude de cette dynamique encore en cours. Les travaux issus du vaste domaine d'études des sciences et des techniques, et en particulier ceux centrés sur la construction hybridée ou la co-construction des régimes politiques/régimes technologiques, offrent dans ce cadre des perspectives fécondes. Notre objet appelle d'office, en effet, à aller au-delà des premières théorisations qui ont introduit une dichotomie quasi existentielle entre technologies autoritaires et technologies démocratiques (Mumford, 1964 ; Winner, 1986). Il ne s'agit pas pour autant de basculer dans l'autre sens, de plaider pour le déterminisme politique comme facteur explicatif des changements en cours, ou de prétendre, dans la même lignée, à la neutralité technologique. Nous proposons simplement d'aborder l'innovation technique dans une perspective vaste et dynamique, en tant que système qui, tout en ayant des caractéristiques techniques et matérielles propres, prend, malgré tout, forme dans la configuration économique, politique et sociale dans laquelle il s'insère. Cependant, en bornant l'enquête à un moment d'adoption des innovations techniques (objets des transitions), plutôt que d'étudier la matérialité des sources énergétiques et leur capacité à façonner des régimes politiques/autoritaires – ce qui nécessite un recul historique (voir Mitchell, 2013) –, nous nous intéressons aux discours, représentations et imaginaires (Hecht, 2014) dont ces filières font l'objet et les formes d'action publique qu'elles impliquent.

Cet article se base sur des éléments empiriques (entretiens, documents institutionnels, publics et militants, archives de presse) recueillis lors de deux enquêtes de terrain, l'une menée autour du projet nucléaire d'Akkuyu[4],

4. Enquête menée en 2014-2015, dans le cadre du projet de recherche CNRS-Needs intitulé « Retombées socio-politiques de l'accident de Fukushima en Europe » (Respafe) et porté par l'Université Lille 2 et l'Ehess (2013-2015).

qui est le plus avancé des centrales envisagées, et l'autre autour des parcs éoliens dans la péninsule de Karaburun (Izmir) qui a connu une invasion technologique majeure[5].

La transition énergétique comme projet politique

De nouvelles énergies pour la nouvelle Turquie

Pour le gouvernement turc, déjà engagé dans de multiples transitions sectorielles, qu'il a ensuite replacées au sein d'un projet de transition plus vaste, l'énergie est de plus en plus mise en avant comme la clef de voûte de l'histoire de la transformation de la Turquie durant les quinze années du pouvoir AKP[6]. Selon l'argument officiel, la nouvelle Turquie sera forte entre autres grâce à sa croissance industrielle rapide et continue, ce qui signifie que ses besoins énergétiques ne cesseront d'accroître, appelant par là un saut énergétique (Bayraktar, 2017). La référence à la notion de transition énergétique se fait ainsi de plus en plus moyennant des discours tels que « politiques énergétiques de la Turquie en transition », ou « nouvelles énergies de la nouvelle Turquie ». Ces discours prennent forme dans un contexte marqué par une dépendance énergétique de plus en plus forte vis-à-vis notamment des pays voisins, pays avec lesquels les relations diplomatiques sont en même temps devenues tumultueuses pour la plupart (à commencer par la Russie et l'Iran). En 2013, la Turquie figurait au 5e rang des pays les plus grands importateurs du gaz naturel au monde, au 3e rang pour le pétrole, au 8e rang pour le charbon (Türkyılmaz, 2015).

L'irruption du discours de « la nouvelle Turquie » (ou la Turquie en transition) date des années 2010. Discours médiatique dans un premier temps, il se transforme en un discours de rupture dans l'après-événements Gezi[7] (printemps 2013), suivis du scandale de corruption du 17/24 décembre 2013 (qui nécessite dès lors une rupture forte pour que l'AKP puisse rebondir), puis de la campagne présidentielle de 2014. Appuyée par une feuille de route

5. Enquête menée en 2017 dans le cadre d'un contrat postdoctoral adossé au programme de recherche ARCUS intitulé « Territoire(s) et dynamiques locales en Turquie et en Europe : regards croisés » et porté par l'Université Rennes 2 (ESO), l'Université Rennes 1/l'IEP de Rennes (Arènes), l'Université Galatasaray et l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul.

6. Voir le discours du ministre de l'Énergie Berat Albayrak, également gendre de R.-T. Erdoğan, à l'occasion du 15e anniversaire de l'EPDK (Autorité régulatrice du marché de l'énergie), 22 février 2017, http://www.enerji.gov.tr/tr-TR/Bakanlik-Haberleri/EPDK-15-Kurulus-Yildonumu-, consulté le 10 avril 2017.

7. Pour une analyse du mouvement de résistance « Gezi », qui émerge dans un premier temps en réaction au projet de démolition du parc historique Gezi, situé au cœur d'Istanbul, pour ensuite devenir un mouvement de contestation national contre le gouvernement en place, voir, entre autres, Göle, 2014.

dite de « vision 2023 » lancée par l'AKP en 2012 en vue de fonder « une grande nation, un grand pouvoir » à l'horizon 2023, la « nouvelle Turquie » devient à partir de 2013, et plus encore dans l'après-élection d'Erdoğan à la présidence de la République, un slogan d'ingénierie sociale, doté de jalons et d'échéances symboliques, mais aussi de spécialistes de communication et de logos. Ce slogan s'inspire en réalité, sur le plan discursif et symbolique, de la révolution kémaliste (pendant laquelle la référence à la notion de nouvelle Turquie était récurrente) qu'il prétend pourtant démolir en tant que bâtisseuse de l'ancienne Turquie[8]. Il devient par ailleurs un instrument de gouvernement plusieurs années après que des analystes ou journalistes occidentaux l'ont popularisé pour décrire la Turquie d'Erdoğan (voir p. ex. Morris, 2005).

La référence aux politiques énergétiques de la nouvelle Turquie, ou à la transition énergétique turque s'appuie, quant à elle, sur un récit produit par les ministres de l'Énergie ou par les conseillers d'Erdoğan. Celui-ci démarre le « changement » sur le plan énergétique, avec l'arrivée de l'AKP au pouvoir en 2002, alors qu'en réalité les notions de transition/transformation n'étaient mobilisées aussi tôt ni dans le secteur énergétique ni dans d'autres secteurs. Et il prévoit l'acquisition de ladite transformation énergétique à l'horizon 2023 (première étape qui verrait entre autres la mise en service de la première centrale nucléaire du pays) et au-delà. La notion qui était plutôt en vogue au tout début du mandat de l'AKP fut en réalité celle de « réforme » (du domaine énergétique) qui s'est vue progressivement remplacée par celle de transition/transformation (*enerjide dönüşüm*), à connotation plus subversive. Les rapports des agences internationaux évaluant les performances de la Turquie (dans son effort d'intégration à l'UE à partir de 1999, et dans son application des politiques d'ajustement, de la libéralisation des marchés énergétiques) font ainsi successivement référence aux deux notions de réforme puis de transition[9].

La Turquie est fortement dépendante de l'extérieur en matière énergétique. Durant les dernières années, ses importations en énergie primaire se sont élevées à 73 % en comptant pour deux tiers dans son déficit du compte courant (AFD, 2014). La réduction de ces importations n'est pas une problématique récente. L'indépendance énergétique du pays a été l'objet d'un discours

8. Erdoğan considère non pas la création de la république en 1923, mais la constitution de l'assemblée nationale en 1920 comme le moment de fondation d'une nouvelle Turquie puisant ses sources d'un peuple historique qu'il veut répliquer à sa manière. Voir p. ex. le discours qu'il a prononcé lors de la réunion du groupe parlementaire de son parti le 22 avril 2014, https://www.akparti.org.tr/site/haberler/basbakan-erdoganin-22-nisan-tarihli-tbmm-grup-toplantisi-konusmasinin-tam-m/62475#1, consulté le 15 juillet 2017.

9. Voir p. ex. Banque mondiale, *Turkey's Energy Transition: Milestones et Challenges*, Esmap, Rapport n° ACS14951.

mobilisé par les gouvernements successifs (Kaygusuz & Arsel, 2005) qui ont promu le projet de développement kémaliste modernisateur et occidentaliste (Ünsaldı, 2011). Le processus de « rattrapage de la Turquie moderne » vis-à-vis des pays occidentaux est ainsi passé pendant longtemps par des politiques descendantes (Çarkoğlu & Eder, 2005). Celles-ci étaient caractérisées entre autres par une croyance en mégaprojets publics emblématiques du pouvoir étatique (à l'image du vaste projet hydroélectrique GAP – Projet sud-est anatolien initié en 1977) et par un cadrage nationaliste priorisant les objectifs du développement national avant les droits des groupes infranationaux (Kaygusuz & Arsel, 2005) et mobilisé pour contourner les oppositions environnementalistes (Toumarkine, 2005).

La dépendance du pays à l'extérieur est accentuée par le modèle économique caractérisé par une forte intensité énergétique. Un enjeu primordial pour l'AKP est de stabiliser la croissance – à laquelle les victoires électorales continues du parti sont directement liées – en réussissant sa transition énergétique. Celle-ci se distingue par la primauté accordée aux deux enjeux : « renouvelable » et « national ». Le but affiché est de répondre par ce biais à la fois aux exigences écologiques/climatiques internationales, et à celles de l'indépendance énergétique. Cependant, d'abord, les deux exigences ne sont pas articulées de manière cohérente. Très souvent en effet, la deuxième (exigence d'avoir des énergies nationales) prime, dans les discours gouvernementaux, sur la première : la Turquie, aujourd'hui pays importateur des énergies et des matières premières, devrait demain pouvoir s'ériger au rang des pays exportateurs, des « grands », grâce aux énergies dites nationales. Dans cette perspective, toutes les filières, dès lors qu'elles sont « nationales », sont promues et l'opposition publique à chacune d'entre elles signifie un compromis, un renoncement à un moyen d'indépendance nationale. Ainsi, si les énergies renouvelables écartées pendant longtemps, y compris durant les premières années du gouvernement AKP (Kaygusuz & Arsel, 2005), ont aujourd'hui trouvé une place importante dans les politiques, le charbon extrait en Turquie est également jugé comme une composante de premier ordre du futur bouquet énergétique[10]. Dans cet esprit, le ministère de l'Énergie a décrété 2012 comme « année du charbon » en vue de lancement de quatre-vingts centrales à charbon. Dans le même temps, le débat sur l'impact écologique du charbon et les risques d'accidents majeurs dans les mines, dont le plus catastrophique, à Soma, date du 13 mai 2014 (avec ses 301 victimes), est poussé au second plan.

10. « Enerjide dönüşüm hamlesi [Mouvement de transition dans l'énergie] », Sabah, 27 mai 2016 ; « Bakan Berat Albayrak: Yerli kömürün elektrikteki payı yüzde 23 arttı [Le ministre (de l'Énergie), Berat Albayrak : la part du charbon national dans la production électrique a augmenté de 23 %] », Haber Türk, 11 janvier 2017.

Ensuite, les contours de ce qui relève du national s'avèrent également flous. En ce qui concerne l'énergie éolienne, le gouvernement a récemment pris certaines mesures pour favoriser l'importation du savoir-faire, la R&D et le développement d'une main-d'œuvre technique, l'ambition affichée, à terme, étant de tout mettre en œuvre à partir des prestataires nationaux dans ce secteur, tout en créant des emplois. Quant à l'énergie nucléaire, le seul fait d'implanter les centrales nucléaires sur le sol national est vu comme une condition suffisante pour la transformer en ressource nationale, ce qui élude largement le fait que les modalités de la transition atomique, notamment l'importation des technologies et des matières premières, engagent de multiples dépendances à l'étranger.

Transition vers l'atome : portée politique et symbolique d'un projet à haut risque

Les projets nucléaires sont devenus une composante majeure de la transition énergétique portée par le(s) gouvernement(s) AKP. La décision pour la construction d'une première centrale nucléaire à Akkuyu, ville méditerranéenne, est prise en 2007, suivie par celle de la centrale de Sinop, ville historique située à l'extrémité de la mer Noire, au Nord. Selon le discours gouvernemental, la « nouvelle Turquie » doit être équipée d'au moins 3 centrales nucléaires. Le projet d'Akkuyu dont la mise en service est prévue pour l'année charnière qu'est 2023, est ainsi promu en tant que « projet du siècle, voire du millénaire », en tant qu'« un des plus grands investissements industriels de l'histoire de la République », avec un coût estimé à 20 milliards de dollars, qui correspond à plus d'un quarantième du PNB. La centrale nucléaire d'Akkuyu est confiée à Rosatom-Atomenergorprom (Russie), tandis que la maîtrise d'œuvre de la centrale de Sinop est attribuée à un consortium franco-japonais (Areva-Mitsubishi). Une troisième centrale nucléaire est prévue à Iğneada (à l'ouest de la mer Noire, près de la frontière bulgare), pour laquelle des négociations sont en cours avec la Chine. Le gouvernement estime que l'énergie nucléaire pourra ainsi satisfaire à environ 10 % du besoin énergétique du pays à l'horizon 2025-2030. Il s'ambitionne également à concrétiser rapidement le projet d'une quatrième et cinquième centrale nucléaire (avec quatre réacteurs chacune) ; la construction d'une mine d'uranium est à l'étude ; la loi nucléaire adoptée en 2007 laisse entendre par ailleurs la construction d'un ou plusieurs centres d'enrichissement d'uranium ainsi que des centres de traitement des déchets.

Si, depuis le milieu des années 1960, la Turquie a tenté, à quatre reprises, une transition vers l'énergie nucléaire, ces tentatives s'étaient à chaque fois

soldées par un échec, pour des raisons notamment économiques (coûts d'investissement élevés du secteur). Le parti au pouvoir, AKP, met l'accent précisément sur ces « échecs » du passé pour s'affirmer en tant que force politique puissante, efficace et capable de moderniser le pays grâce à l'atome. La transition vers le nucléaire est, dans cette perspective, vue avant tout comme la marque principale d'une transition, tout court, vers un régime politique « fort ». La transition atomique serait ce saut technologique en appui au saut (géo)politique, historique, civilisationnel, que l'AKP vise à opérer.

Les arguments environnementalistes (tels que ceux forgés par les promoteurs du nucléaire en France qui insistent sur sa contribution à la lutte contre le changement climatique) sont très peu mis en avant dans ce cadre. Le gouvernement insiste sur les preuves que la Turquie se doit d'apporter pour devenir « grande » en adoptant une technologie complexe, de pointe, qui de surcroît est jugée ouvrir de nouveaux marchés. « Un tracteur contient cinq mille pièces, une automobile 10 200, et une centrale nucléaire 515 000. Le nucléaire ouvre donc un marché gigantesque aux industriels turcs qu'il faut absolument qu'ils saisissent », ajoute-t-on au ministère de l'Énergie[11]. Le second type de discours de justification du nucléaire s'appuie sur l'argument d'indépendance. Le gouvernement promeut le recours aux centrales nucléaires comme un choix inéluctable pour mettre fin à la dépendance vis-à-vis notamment du gaz naturel russe, qui représente plus de la moitié des importations. Enfin, le troisième type de discours de justification de l'énergie nucléaire, tel qu'il est forgé par l'AKP, consiste à affirmer que l'énergie nucléaire est inéluctable y compris à l'échelle internationale, que « tous les grands pays y font recours » (ce qui est une généralisation erronée), que la France – et l'exemple français est très souvent mobilisé – y fait un recours massif, ce qui en aurait fait une puissance européenne et mondiale[12]. Dans ce cadre, l'ancien ministre de l'Énergie, Taner Yıldız, a pu même arguer que la tour Eiffel, dans un périmètre de 90 kilomètres, avoisinait 9 centrales nucléaires (ce qui est faux), et que cela n'empêchait pas Paris d'être la ville la plus visitée au monde avec ses 55 millions de touristes par an. « Leurs touristes n'ont pas peur du nucléaire, pourquoi les nôtres en auraient-ils peur ? », a-t-il ainsi fustigé[13].

---

11. Voir entre autres le discours prononcé par l'ancien ministre de l'Énergie T. Yıldız lors de la conférence « Yeni Türkiye ve 2023 Enerji Politikaları [Nouvelle Turquie et Politiques énergétiques en 2023] », organisée par Müsiad à Izmir le 22 mai 2015, http://www.enerji.gov.tr/tr-TR/Bakanlik-Haberleri/Yeni-Turkiye-ve-2023-Enerji-Politikalari, consulté le 14 juillet 2017.

12. Voir le site web du projet « Mersin Türkiye'nin enerjisine enerji katacak [Mersin va ajouter de l'énergie à l'énergie de Turquie] », http://www.akkunpp.com/mersin-turkiyenin-enerjisine-enerji-katacak, consulté le 14 juillet 2017.

13. « Paris'teki Turiste Bir Şey Olmuyor [Rien n'arrive aux touristes à Paris] », DHA, 10 mai 2015, http://www.dha.com.tr/paristeki-turiste-bir-sey-olmuyor_929805.html, consulté le 14 juillet 2017.

L'accident de Fukushima, loin de freiner l'ambition nucléaire du gouvernement, a été considéré par celui-ci comme un épisode malheureux, mais « normal » des sociétés industrialisées, épisode qui ne devrait pas freiner la marche vers la croissance de la Turquie. « Le risque zéro n'existe pas, sinon arrêtons alors aussi d'utiliser des bonbonnes à gaz ménagers (elles peuvent exploser), d'emprunter des ponts (ils peuvent s'écrouler), de voyager en avions (ils peuvent s'écraser) », a alors soutenu le président R.-T. Erdoğan. Après deux décennies de dénigrement des radiations issues de l'accident de Tchernobyl, dont les retombées environnementales et sanitaires en Turquie furent tout aussi importantes que refoulées (Livingston *et al.*, 1988 ; Pala, 2006), la transition atomique portée par l'AKP met ainsi en scène une nouvelle stratégie gouvernementale, celle de la banalisation accrue des risques, qu'on voit également à l'œuvre ailleurs, à commencer par les pays déjà frappés par la catastrophe comme le Japon (Topçu, 2016).

Dans cet article, nous nous pencherons plus particulièrement sur le cas d'Akkuyu, qui, en tant que projet le plus avancé, donne à voir une kyrielle de dynamiques et enjeux au centre de notre analyse. Akkuyu, déjà objet de plans nucléaires dans les décennies précédentes, constitue le lieu de naissance même du mouvement antinucléaire turc. D'abord constitué en mouvement de contestation local dans les années 1970, celui-ci devient national dans les années 1990, avec la fédération de causes et d'actions diverses : oppositions de riverains, critiques écologistes (locales et nationales), critiques scientifiques et syndicales. Selon les récits militants[14], le renoncement, à la fin des années 1990, du gouvernement de B. Ecevit au projet nucléaire d'Akkuyu fut du moins en partie déterminé par l'ampleur de ce mouvement. Il se réactive au milieu des années 2000, suite à l'annonce par l'AKP de la relance du projet de nucléarisation du pays.

Akkuyu, ainsi que les deux autres sites retenus pour la nucléarisation de la Turquie (Sinop et Iğneada), se situent dans des régions touristiques, fortement prisées pour leur beauté naturelle et paysagère ; ils disposent également d'un riche patrimoine écosystémique ainsi qu'historique. Cette donnée a sans doute contribué, et contribue à ce que les projets nucléaires en Turquie soient contestés, de manière plus ou moins systématique, non seulement par des groupes antinucléaires, écologistes et citoyens (Yavuz, 2015), mais également dans l'arène institutionnelle (des tribunaux à la Présidence de la République en passant par des universitaires, journalistes, chambres professionnelles, juristes, etc.). Les contestations sont cependant gérées de manière autoritaire : les militants sont dénigrés, attaqués en justice, ils peuvent être victimes de violences policières ou de gardes à vue suite aux manifestations pacifiques, voire taxés de terrorisme (Özen,

14. Voir p. ex. Otan, 1999.

2014 ; Pérouse, 2017). La critique institutionnelle quant à elle fait l'objet de manœuvres multiples de la part du régime d'AKP qui, notamment depuis 2010, réinterprète et subvertit les lois ou procédures administratives ou court-circuite les instances de contrôle, en établissant ainsi un évident état d'exception autour des projets nucléaires. Après avoir prétendu, pendant un temps, que les élus auraient le mandat absolu pour décider au nom du peuple, en exprimant ainsi ouvertement sa « haine de la démocratie » (Rancière, 2015), dans le dossier nucléaire, l'AKP placera progressivement l'État au-dessus du Parlement, les accords (inter)étatiques au-dessus des lois, en verrouillant par ces différents biais non seulement le pouvoir législatif, mais aussi d'autres pouvoirs institutionnels et de contrôle (à l'instar de la cour Constitutionnelle).

Le site d'Akkuyu était un choix de premier plan pour le gouvernement AKP, soucieux d'entamer au plus vite la transition nucléaire du pays, dans la mesure où ce site disposait d'une licence de construction (*yer lisansı*) délivrée dès 1976, mais dont la validité, quarante ans plus tard, sera remise en cause. Les risques du projet, tant du point de vue des risques et problèmes inhérents aux centrales nucléaires (accident, pollution radioactive, déchets, prolifération, risque d'attentats terroristes…) que ceux relevant des spécificités de ce territoire (risque sismique notamment, mais aussi destruction paysagère, impact sur le tourisme, menace sur les espèces protégées à l'instar des tortues *Caretta caretta*…) feront l'objet de controverses publiques tout autant que le processus administratif et décisionnel lui-même. En premier lieu, le choix de Rosatom pour la construction de la centrale d'Akkuyu, censée limiter la dépendance vis-à-vis de la Russie (du gaz russe), est critiqué. À cela s'ajoutent rapidement des problèmes d'ordre démocratique, ainsi que ceux relatifs à la nature même de l'accord conclu avec Rosatom, comme nous le verrons plus loin. Tout en mobilisant un éventail de formes d'actions, dont des manifestations publiques (et ce malgré les risques encourus), les critiques investissent rapidement, comme dans le cas des éoliennes, l'arène judiciaire, afin de contester les procédures administratives défaillantes et d'arrêter les mises en chantier, afin également de faire valoir l'insuffisance des expertises officielles menées sur le plan de l'évaluation des risques.

Transition vers l'éolien : entre « intérêts de la nation » et « colonisation » à grande vitesse des territoires

À la différence du nucléaire, dans le cas des éoliennes, il est moins question d'une transition que d'un renforcement d'un secteur existant, quoique faible.

Après l'hydraulique[15], qui s'inscrit dans une stratégie nationale énergétique depuis les années 1930, l'éolien est la deuxième filière privilégiée dans le récent plan national d'énergies renouvelables du gouvernement AKP.

Le premier parc éolien du pays d'une puissance de 9 MW fut implanté dans l'arrondissement de Çeşme d'Izmir en 1998. Après une décennie de stagnation, l'éolienne est maintenant un secteur en pleine expansion. La parution de la loi sur les énergies renouvelables en 2005, et notamment des amendements à cette loi et à la loi sur l'électricité réalisés dans les années 2010 (introduisant de nouveaux tarifs de rachat et d'autres mesures d'incitation) permettent d'attirer les développeurs privés sur le marché. La Turquie se place parmi les premiers pays en ce qui concerne le taux de croissance des éoliennes (GWEC, 2016 ; Bruxelles Invest & Export, 2015). La puissance installée de 1 300 MW enregistrée en 2010 s'élève à 6 100 MW en 2016 avec un taux de progression annuel qui varie entre 25 et 35 % (TÜREB, 2017).

Comme pour les projets nucléaires, et de façon encore plus étonnante, les arguments écologiques sont très peu évoqués pour justifier les projets éoliens. Les discours politiques font plutôt l'éloge de la croissance rapide du secteur en Turquie qui ne disposait que d'un parc « symbolique » de 19 MW au moment de l'arrivée au pouvoir de l'AKP[16]. Le président Erdoğan se félicite d'avoir introduit dans son pays ces installations dont il dit être un admirateur depuis qu'il les a visitées pour la première fois à l'étranger[17].

La nouvelle politique nationale de l'énergie et des mines, dont les maîtres mots sont « l'énergie indépendante et la Turquie forte » (Karagöl & Kavaz, 2017), ambitionne d'augmenter la puissance installée de 10 GW dans les dix prochaines années. Des centrales à petite échelle ne trouvent pas leur place dans cette politique. Les parcs éoliens sont envisagés comme des œuvres emblèmes de grandeur au même titre que les centrales nucléaires et d'autres « investissements géants réalisés durant le gouvernement AKP comme [le tunnel ferroviaire] Marmaray, le troisième aéroport, le troisième pont [sur le Bosphore], le pont-autoroute d'Izmit » (Interview du président de la Commission environnementale de l'Assemblée turque dans TÜREB, 2015). Leur nombre, mais aussi leur puissance (entre 2 et 2,5 MW

15. L'hydro-électricité est pendant longtemps la seule ressource énergétique non fossile mise en valeur en Turquie. Sur la politique hydraulique et les projets de barrages contestés en Turquie, dont le célèbre projet d'Ilısu qui entraînerait l'engloutissement de la ville antique de Hasankeyf, voir p. ex. Bischoff & Pérouse, 2003 ; Çarkoğlu & Eder, 2005 ; Kurtiç, 2013.

16. « Bakan Yıldız, rüzgar enerji santralinin açılışını yaptı [Le ministre de l'Énergie Yıldız a inauguré un parc éolien] », *Milliyet*, 10 juillet 2015.

17. « Cumhurbaşkanı Erdoğan Türkiye'nin en büyük rüzgar enerji santralinin açılışını yaptı [Le président Erdoğan a inauguré le plus grand parc éolien de Turquie] », *Milliyet*, 30 janvier 2015.

actuellement) et leur capacité à transformer les paysages en tant que grands projets techniques devraient donc augmenter[18].

Ces investissements se concentrent fortement dans les régions d'Égée et de Marmara, des zones côtières où le régime de vent est avantageux. Aujourd'hui, 19,15 % des parcs installés (1 200 MW) et 22,06 % des parcs en cours d'installation se trouvent dans le seul département d'Izmir (TÜREB, 2017). L'opacité des démarches et l'absence de planification (à l'instar des schémas régionaux éoliens en France) ne permettent pas de faire un état des lieux complet. Mais selon des estimations récentes, la plupart des éoliennes (387 en 2014) sont construites ou prévues dans la péninsule de Çeşme[19] dans une zone de 30 km de diamètre (Argün, 2014). C'est également à Izmir – le troisième plus grand département du pays par le nombre d'habitants et le bastion du principal parti d'opposition CHP (Parti Républicain du Peuple), département qui possède par ailleurs des richesses naturelles, historiques et touristiques importantes – que les premiers mouvements de contestation contre les éoliennes sont apparus. Nous reviendrons dans la partie suivante sur les modalités concrètes de la mise en œuvre des installations éoliennes. Néanmoins, trois points méritent d'ores et déjà attention pour mieux comprendre les enjeux inhérents aux projets éoliens en Turquie et les réactions locales.

En premier lieu, la transition vers l'éolien opère, comme dans le cas du nucléaire, en tant que préoccupation de l'État central, dans la mesure où la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources locales relève entièrement des instances centrales. Les élus locaux ne peuvent pas contrôler les décisions d'investissements énergétiques (ni d'autres activités industrielles présentes sur leur territoire de compétence) et n'ont souvent « même pas connaissance de la nature exacte de ces activités » (Pérouse, 2013b, p. 71). Le territoire d'accueil ne bénéficie d'ailleurs quasiment d'aucune retombée économique. Deuxièmement, le cadre réglementaire des projets éoliens permettait, jusqu'à récemment, leur élaboration et mise en œuvre sans étude d'impact environnemental et sans information des populations locales, alors que dans le cas du projet d'Akkuyu, ces procédures étaient formellement obligatoires, mais annulées en silence jusqu'à ce que les opposants contestent cet état de fait. Par ailleurs, les éoliennes, à l'image d'autres projets sources de conflits comme les centrales hydroélectriques de petite taille, concentrées elles aussi, et à grande vitesse, dans quelques vallées (Kurtiç, 2013 ; Özen, 2014), ne font pas l'objet d'une analyse

18. « Bakan Albayrak: Dünyanın en büyük güneş ve rüzgar tarlasını yapacağız [Le ministre de l'Énergie Albayrak : nous construirons les plus grands parcs solaires et éoliens du monde »], *Enerji Enstitüsü*, 27 juin 2017, http://enerjienstitusu.com/2017/06/27/bakan-albayrak-dunyanin-en-buyuk-gunes-ruzgar-tarlasini-yapacagiz/, consulté le 27 juin 2017.

19. Comprenant Karaburun, Urla, Çeşme et Seferihisar.

d'effets cumulés. Troisièmement, comme constaté par Elvan Arik (2013) à la lecture des articles de presse sur l'inauguration du plus grand parc éolien de l'époque à Balıkesir (ville voisine d'Izmir) en 2013, ces projets sont quasiment « déterritorialisés » par les politiques et les médias. Les parcs éoliens étant réduits à des espaces de production désincarnés qui soutiennent la croissance économique et l'indépendance énergétique nationale, la voix des acteurs territoriaux demeure inaudible.

Or ces projets réalisés sans planification, sans prise en compte d'autres critères que l'estimation de la ressource en vent et la minimisation des coûts des projets, et sans concertation avec les populations, incorporent des externalités négatives très lourdes à l'échelle locale. Parmi les divers conflits locaux autour des éoliennes, Karaburun est un cas emblématique.

Cet arrondissement d'Izmir situé à environ 100 km du centre urbain a une superficie de 415 km^2 et compte 9 500 habitants. Difficilement accessible par la route et marquée par une tendance au dépeuplement, la péninsule a une nature préservée[20]. Son économie se base essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et le tourisme exercés à petite échelle. Site d'importance susceptible d'être désigné comme « aire spécialement protégée »[21], Karaburun est récemment devenu un lieu privilégié pour les entreprises du secteur éolien. Dès l'entrée en vigueur de la loi sur les énergies renouvelables de 2005, six entreprises obtiennent l'accord du ministère de l'Environnement et des licences d'exploitation pour installer environ 250 éoliennes à Karaburun. À partir de 2010, des travaux de construction commencent sur quasiment tous les sommets du territoire. Les sites des six projets (nous en détaillerons deux plus loin) couvrent 71 % de la superficie totale de l'arrondissement. Cela implique – si on prend en compte les zones montagneuses non habitables – de restreindre les habitants et les autres espèces vivantes sur un espace qui correspond à 16 % de la péninsule. Un mouvement local est organisé par les membres du Conseil de Ville[22] contre cette colonisation du territoire. « Même les énergies propres, vous les avez salies ! », pouvait-on lire lors d'une manifestation sur les panneaux portés par les opposants qui réagissent aux modes de mise en œuvre de ces projets réputés « écologiques ».

20. En 2008, 75 % de la superficie de la péninsule est couverte de forêts et de milieux semi-naturels (landes, conifères, etc.) (Nurlu *et al.*, 2008).

21. Cf. le rapport de la Direction et de la Protection des biens naturels du ministère de l'Environnement daté du 16 août 2013.

22. Inspiré du dispositif de l'Agenda 21 local, le Conseil de Ville est une instance consultative constituée de représentants d'ONG locales, obligatoire pour les municipalités turques depuis 2005. S'il est conçu comme un dispositif institutionnalisé de participation, dans la pratique, le Conseil de Ville prend souvent part aux protestations locales (Yalçın-Riollet, 2015).

En effet, à Karaburun, comme souvent ailleurs avec les projets de renouvelables (Béhar & Simoulin, 2011 ; Oiry, 2015), ce n'est pas le principe de l'énergie éolienne qui est remis en cause, contrairement aux oppositions contre les projets nucléaires qui la plupart du temps relèvent d'un refus catégorique même si elles peuvent cadrer leurs répertoires d'action selon les cas (Topçu, 2013). Des chambres professionnelles ainsi que des experts désignés par les tribunaux administratifs lors de nombreux recours en justice pour bloquer les futurs parcs éoliens dans la péninsule dénoncent plutôt les impacts négatifs de la forte concentration des projets éoliens et du choix des sites sur la biodiversité exceptionnelle de Karaburun. Les éoliennes et les infrastructures associées comme les routes annexes et les systèmes de raccordement prévus dans des zones de végétation dense et proches des villages menacent la faune et la flore (population locale de chauves-souris, oiseaux rares, espèces endémiques) ainsi que la qualité de la vie. À Karaburun, l'éolienne la plus proche est installée à 230 mètres des habitations[23]. Le projet d'extension d'un des six parcs prévoit une distance d'éloignement encore moins importante (150 mètres)[24]. D'autre part, le bureau d'Izmir de l'Union des chambres d'architectes et d'ingénieurs de Turquie (TMMOB)[25] met en évidence les effets en cascade des parcs éoliens sur l'économie locale. L'émission de bruit et de poussières a des effets néfastes sur l'élevage de chèvre qui est la principale source de revenus des villages voisins des éoliennes. Le rapport de la TMMOB (2012) met surtout en garde contre les procédures d'urgence – prévues à l'origine dans le code de l'expropriation de 1956 pour les circonstances exceptionnelles, notamment de guerre, mais banalisées depuis quelques années – et souligne que la réquisition pour but d'intérêt public et l'attribution aux investisseurs d'une zone de 73 000 m^2 utilisée par la population locale pour la culture de l'olivier et l'élevage est susceptible d'accroître l'exode rural.

En s'appuyant sur ces arguments et sur les avis des tribunaux administratifs qui avertissent des dangers de la construction de nouveaux parcs dans la péninsule jugée déjà saturée, les groupes mobilisés à Karaburun s'opposent à l'extension des parcs en service dans la péninsule, réclament la suppression des éoliennes très proches des habitations, et demandent plus généralement l'amélioration des procédures d'évaluation d'impact et de concertation avec

23. Présentation de l'avocat des riverains des parcs éoliens à Karaburun au *İzmir Bölgesi Enerji Forumu* [Forum énergétique d'İzmir], 31 octobre-1er novembre 2014.

24. La réponse du ministère de l'Environnement à la question écrite de la députée CHP d'Izmir, Zeynep Altıok, n° 30824082-610, 28 février 2017.

25. L'Union des chambres d'architectes et d'ingénieurs de Turquie, créée en 1954, est une organisation historiquement à gauche, qui œuvre à la veille scientifique et à la critique de nombreux projets urbanistiques et industriels. En 2016, elle fédérait 24 chambres professionnelles et comptait plus d'un million d'adhérents.

les acteurs territoriaux[26]. Ces demandes exprimées lors de manifestations publiques et d'événements consacrés aux énergies renouvelables et par la sollicitation des médias, ainsi que des organismes internationaux de crédits carbone, qui jouent un rôle important dans le financement des projets (Dilli & Nyman, 2015), s'avèrent cependant peu audibles.

Premièrement, malgré une certaine médiatisation, les mobilisations contre les projets éoliens restent pour le moment largement cantonnées au niveau local[27]. Comparés aux mobilisations environnementales historiques contre les projets de centrales nucléaires et à charbon ou encore, au mouvement d'une décennie contre les petites centrales hydroélectriques dans la région de la mer Noire, ces conflits récents échappent à l'attention de l'opinion publique et ont des relais nationaux limités. Les adversaires des projets éoliens à Karaburun expriment souvent leur frustration face aux discours antinucléaires et anti-énergies fossiles se résumant dans le slogan « le vent et le soleil nous suffisent ! » qui tend à passer sous silence les nuisances écologiques et socio-économiques au niveau local. En effet, les défenseurs les plus visibles de la transition vers les renouvelables, comme Greenpeace Turquie, évitent de prendre position publiquement sur ce point. Ces arguments contestataires se heurtent deuxièmement à une vision nationaliste et sécuritaire utilisée pour justifier les répressions depuis les années 1980 (Dorronsoro, 2005) et très fortement instrumentalisée aujourd'hui par le parti au pouvoir.

La « transition » en pratique

Contournement des procédures administratives et instrumentalisation de la justice dans les conflits autour des éoliennes

Le règlement sur l'évaluation environnementale qui est le principal texte concernant les grands projets a été amendé ou renouvelé onze fois par les gouvernements AKP et considérablement assoupli de manière à éviter qu'il ne « fasse obstacle » aux investisseurs (İzmir Barosu Kent ve Çevre Komisyonu, 2012). Jusqu'en 2011, ce règlement dispensait les éoliennes, présentées comme des installations « propres », de l'étude d'impact environnemental (EIE). Puis ont été définis différents critères pour intégrer l'EIE dans leur planification et mise en œuvre. Depuis 2014, celle-ci est

26. Présentation intitulée « Karaburun Yarımadasında RES yatırımları ve mücadelemiz [Les parcs éoliens dans la péninsule de Karaburun et notre combat] » publiée sur le site de la Chambre des ingénieurs électriciens, www.emo.org.tr/ekler/57fa1bbb2ff5344_ek.pdf, consulté le 27 avril 2017.

27. Ces mobilisations sont couvertes par quelques rares médias d'opposition comme les quotidiens *Birgün* et *Evrensel* et la chaîne *Açık Radyo*.

requise pour les parcs d'une puissance supérieure à 50 MW. Or, plusieurs maîtres d'ouvrage ayant bénéficié des autorisations délivrées bien avant 2011 ne démarrent que récemment des chantiers à Karaburun, sans donc se soumettre à cette procédure.

N'ayant pas été informées des projets éoliens, les populations locales quant à elles en prennent connaissance seulement après le commencement des travaux. Pour empêcher l'installation ou l'extension des parcs, les opposants aux projets doivent alors attaquer deux décisions administratives – à savoir la décision dite « EIE non requise » du ministère de l'Environnement qui autorise les projets sans évaluation environnementale, et les licences d'exploitation délivrées par l'autorité régulatrice du marché de l'énergie EPDK – et ce malgré le dépassement du délai de recours.

L'action judiciaire contre le « projet éolien Karaburun » de Lodos Elektrik constitue un cas particulièrement intéressant. Sans être soumise à la procédure d'EIE, cette entreprise obtient en 2005 l'accord du ministère, puis une licence d'exploitation pour un parc qui s'étend sur une superficie de 252 km^2 (soit 61 % de la péninsule de Karaburun). Le parc constitué de 50 éoliennes devient opérationnel en 2013. Quand l'entreprise obtient fin 2013 une nouvelle licence pour ajouter 47 éoliennes au parc en s'appuyant sur la décision d'« EIE non requise » prise en 2005, les riverains, un collectif de *muhtars* (élus de villages et de quartier)[28] et le Conseil de Ville soutenus par des avocats bénévoles[29] se mobilisent pour s'y opposer. Mais ils se heurtent à la résistance du ministère de l'Environnement et d'autres administrations prenant parti pour les investisseurs, ce qui entraîne un conflit judiciaire sans fin.

Un deuxième cas qui mérite d'être évoqué ici est celui du « parc Sarpıncık » de Çalık Holding qui obtient sa licence en 2008. Ce parc de 16 éoliennes, envisagé par ce grand conglomérat progouvernemental dont l'actuel ministre de l'Énergie et le gendre du président Erdoğan, Berat Albayrak, fut le président-directeur général de 2007 à 2013, est le dernier sur le territoire. En 2014 et 2015, le Conseil des ministres prend la décision de réquisitionner 31 parcelles (utilisées en grande partie par les habitants pour les activités agricoles et d'élevage) par la procédure d'expropriation d'urgence pour la construction de ce parc. Ses travaux continuent actuellement malgré les décisions de justice remettant en cause le projet dans son état actuel. Le tribunal administratif d'Izmir a en effet annulé en

28. Sur les *muhtar*, voir Massicard 2014b.

29. Il s'agit de membres d'un réseau informel d'une soixantaine d'avocats, intitulé Avocats du Mouvement environnemental et écologiste (ÇEHAV – *Çevre ve ekoloji hareketi avukatları*) qui prend son origine dans les luttes judiciaires des années 1990 contre l'extraction de l'or avec du cyanure et les centrales électriques à charbon et nucléaires.

2015 l'avis favorable accordé par le ministère de l'Environnement à l'EIE du projet. En attirant l'attention sur les effets cumulés des parcs déjà présents sur la péninsule, il a jugé que la construction d'un nouveau parc aurait un impact négatif déterminant sur le milieu naturel et la biodiversité, « ne laissant plus d'abri pour les êtres vivants présents dans la péninsule »[30]. La mobilisation contre ce projet est néanmoins bloquée par une des plus hautes autorités judiciaires, le Conseil d'État qui a donné raison à l'administration et à l'entreprise en évitant par ce biais le prolongement du litige.

Ces deux cas illustrent la diversité des mesures autoritaires qui interviennent lors de la mise en œuvre des projets énergétiques et les inégalités entre les tenants des projets et leurs opposants, dont les arguments sont étouffés ou réprimés au nom des intérêts nationaux. Les processus de mise en œuvre des deux projets éoliens sont marqués en particulier par le court-circuitage des procédures et des instances de contrôle. Si, dans les deux cas, les décisions ministérielles concernant l'EIE et les licences d'exploitation accordées aux projets sont annulées par le tribunal administratif, le ministère de l'Environnement et l'EPDK renouvellent quasi automatiquement les autorisations des installations, une simple circulaire permettant à l'administration de contourner les décisions de justice. C'est le cas par exemple de la circulaire n° 2009/7 sur l'application du règlement EIE. Cette circulaire permet aux entreprises de compléter ou rectifier les EIE invalidées par un jugement de tribunal administratif si ce dernier critique une partie isolée de l'étude et ne remet pas en cause la totalité du projet. Dans la pratique, la circulaire n° 2009/7 sera invoquée même lorsque les experts de justice et les juges déconseillent explicitement la réalisation d'un projet en raison de son impact trop important sur les écosystèmes (Cangı, 2015). À Karaburun, le ministère dote par ce biais, et rapidement, les maîtres d'ouvrage d'un nouvel avis favorable à leurs projets.

Un autre exemple de contournement du droit – typique des batailles juridiques autour de projets d'équipement et d'aménagement en Turquie – est la permission accordée *de fait* au maître d'ouvrage de mener à bien son projet. Quand bien même les procès sont en cours, les chantiers démarrent, accompagnés dans certains cas par la direction départementale des forêts qui se charge de l'abattage des arbres sur le site concerné. Ainsi, dans le cas du parc Sarpıncık, les travaux de réalisation de fondations et de construction des voies d'accès ont débuté, et des oliviers ont été détruits avant que l'arrêté interruptif de travaux ne tombe (deux jours plus tard). Dans le cas du parc de Lodos Elektrik, les 47 éoliennes supplémentaires arrêtées suite à l'annulation de leur licence par le tribunal administratif ont été remises en service par une décision de la TEIAŞ (compagnie nationale de transport

30. Jugement de la 5e chambre du tribunal administratif d'Izmir daté du 22 octobre 2015.

d'électricité). La mise en irréversibilité des éoliennes apparaît ici comme un moyen de contenir les contestations, une dynamique qu'on retrouve dans bien d'autres secteurs à commencer par le nucléaire (Topçu, 2013).

Une dernière pratique, plus rare et mise en œuvre dans ce cas pour un investisseur très proche du gouvernement (Çalık Holding), est l'intervention du Conseil d'État en faveur du ministère de l'Environnement et du maître d'ouvrage. Ces derniers forment en 2015 un recours contre l'arrêt du tribunal administratif d'Izmir qui a annulé l'avis favorable accordé par le ministère à l'EIE du parc Sarpıncık (voir *supra*). Suite à ce recours, le Conseil d'État non seulement casse l'arrêt du tribunal administratif, mais aussi statue sur le fond du dossier au lieu de renvoyer le litige, comme il le fait habituellement, au tribunal administratif. L'affaire est ainsi définitivement réglée. Il est frappant de constater que le Conseil d'État motive sa décision en concluant qu'il n'y a pas lieu de réaliser une étude des effets cumulés du projet avec les cinq autres parcs éoliens présents sur le territoire, alors que le règlement en vigueur au moment du lancement du projet exige la prise en compte des effets cumulés des nouveaux projets avec d'autres installations connues sur le secteur[31]. Ce procès laisse ainsi transparaître l'emprise grandissante du pouvoir politique sur les instances judiciaires.

Cas particulier des projets nucléaires : arrangements institutionnels et juridiques exceptionnels

Des dynamiques semblables s'observent dans le cas de la transition vers l'atome. Le processus qui aboutira à la mise en chantier de la centrale nucléaire d'Akkuyu est en ce sens emblématique. Il s'enclenche d'abord par une loi, dite la loi nucléaire, adoptée en 2007 malgré de fortes critiques qui y voient alors une manière de « vendre le pays » au lobby nucléaire, en accordant un maximum de gages aux potentiels constructeurs (étrangers), et en éludant de très nombreux problèmes et risques associés au projet. Le processus d'adoption de ladite loi provoque encore plus de controverses lorsque le président de l'époque, Ahmet Necdet Sezer, oppose un veto à la première version du projet de loi (ce qui était son unique marge de manœuvre telle qu'attribuée par la Constitution), tandis que 111 députés d'opposition saisissent la Cour constitutionnelle, à la suite de l'adoption définitive de la loi, et en vue de son annulation. En 2009, la Cour constitutionnelle rejette certains des griefs formulés, mais procède à l'annulation d'un des articles contestés de la loi (celui fixant les modalités de recrutement des

31. Entretien avec l'avocat des opposants, Izmir, 14 mars 2017 ; Dossier de recours à la Cour constitutionnelle déposé par les riverains pour contester la décision du Conseil d'État, 18 juillet 2016.

opérateurs des centrales) (JO, n° 27173, 18 mars 2009). Entre-temps, le processus d'appel d'offres est lancé. Seul Rosatom y répond et son offre est aussitôt validée par le TAEK, ce que l'Union des chambres d'architectes et d'ingénieurs de Turquie (TMMOB) conteste, qui saisit le Conseil d'État. La Chambre s'oppose alors entre autres au prix de kilowattheure élevé conclu avec Rosatom, prix qui se justifierait selon le gouvernement par le fait qu'il intègre non seulement les coûts d'investissement et de production, mais aussi les coûts relatifs à la gestion des déchets et du démantèlement. En septembre 2009, l'appel d'offres à unique participant est annulé purement et simplement par le Conseil d'État. Le gouvernement d'AKP décide alors, afin de se débarrasser de ces entraves imprévues, que finalement, les projets nucléaires sont une « affaire de l'État », et non du gouvernement, et devraient de ce fait faire l'objet d'accords interétatiques, et non de lois. Ceci donne lieu à la signature, en 2010, d'un accord « international » avec la Russie, court-circuitant les institutions notamment judiciaires, ainsi que l'ensemble des procédures d'appel d'offres pourtant obligatoires pour ce type d'investissements. Cet accord exceptionnel (qui, de par son statut, ne peut pas être mis en cause en cas de changements de gouvernements) sera suivi par un autre, signé avec le Japon, trois ans plus tard.

Mais, au-delà de leur statut, plus exceptionnel s'avère encore le contenu de ces accords bilatéraux, fixant les conditions de mise en place et les modalités de gouvernance des centrales à construire. Les projets nucléaires ont, dans de nombreux contextes, déjà fait l'objet de divers arrangements qualifiés d'exceptionnels, qu'il s'agisse des dispositifs avantageux de responsabilité civile spécifiquement élaborés pour le secteur aux États-Unis puis à l'échelle internationale ; des instruments d'encadrement de secret industriel souvent relié au secret militaire ; ou encore des régularisations *a posteriori*, et à titre exceptionnel, des violations des règles administratives de base, comme l'illustre l'histoire du parc nucléaire français (Topçu, 2013). Il n'existe cependant pas au monde beaucoup de cas similaires à celui du projet d'Akkuyu, où ces exceptionnalismes risquent de servir à carrément construire « une Russie nucléaire » à l'intérieur du pays, au lieu de construire une « Turquie nucléaire » avec l'aide technique de la Russie. En effet, la Turquie cède, à travers cet accord, à la Russie un terrain étatique de plus de 1 000 hectares, ainsi qu'une autonomie quasi entière dans ses prises de décisions à toutes les échelles (des modalités de la construction de la centrale, à l'évaluation des risques et des mesures de sécurité à entreprendre, en passant par la gestion des déchets, le démantèlement ultérieur, voire la construction éventuelle d'autres installations annexes telle qu'un centre de stockage des déchets). En contrepartie, la Russie s'engage à supporter l'ensemble des coûts d'investissements, très élevés. Un modèle d'investissement nouveau, dit le BOO (*Build, Operate, Own*)

(construire, exploiter, posséder), est activé dans ce cadre : Rosatom sera l'éternelle propriétaire de l'installation ; il a la garantie de rachat de la moitié de son électricité par l'État turc (30 % de l'électricité produite dans les réacteurs 1-2, ainsi que 70 % de celle provenant des réacteurs 3-4) pendant 15 ans, à un prix fixé en dollars américains (i.e. 12,35 cents $US/kWh). Le géant nucléaire russe est laissé libre de vendre l'autre moitié de son produit sur le marché international.

Par ailleurs, afin de concrétiser le projet d'Akkuyu au plus vite, c'est-à-dire avant 2025, au moment de l'appel d'offres, de nombreuses procédures se voient entravées. Premièrement, la procédure obligatoire d'autorisation de construction (*yer lisansı*) devient l'objet de fortes controverses. Puisque Akkuyu était le principal site pressenti lors de précédentes tentatives de nucléarisation du pays, une autorisation de construction lui a été attribuée dès 1976, mais pour un autre type de projet de centrale, et dans un contexte sensiblement différent en termes d'expertises alors nécessitées et menées. Le gouvernement d'AKP dans un premier temps cherche à faire accepter cette licence vieille de 35 ans comme valable pour le projet de Rosatom, ce qui sera fortement contesté par les groupes antinucléaires locaux et nationaux. Ceci contraint le TAEK (Commission à l'énergie atomique turque) à exiger finalement une étude technique de la part de Rosatom, en vue d'une mise à jour de ladite licence, intervenue en décembre 2013. Mais la controverse ne prend pas fin là. Certains des universitaires qui en 1976 avaient validé la licence d'Akkuyu prennent publiquement la parole pour arguer que finalement ce site n'est pas apte pour obtenir une autorisation de construction, qu'en 1976 ils ignoraient la présence d'une faille sismique dans cette région, et qu'ils n'avaient alors pas étudié l'impact de la centrale sur le tourisme dans la région (Yarman, 2014). En février 2014, des associations et chambres professionnelles (Chambre de médecins de Mersin, l'Union des Barreaux de Turquie) saisissent la justice afin de faire annuler la licence, arguant qu'elle constitue une violation des lois nationales puisqu'elle représente incontestablement une menace pour la région (réchauffement des eaux de la Méditerranée, disparition des espèces marines protégées, construction sur une zone sismique)[32]. Si cette affaire juridique est toujours en cours, bien d'autres manœuvres et controverses marqueront la procédure d'étude d'impact environnemental (EIE) d'Akkuyu, également requise par la loi depuis 1983. Fin 2013, c'est-à-dire dès la mise à jour de la licence de construction, Rosatom démarre les travaux sur le site, et ce malgré l'absence d'EIE, non prise en compte dans l'accord de 2010. Début 2014, des collectifs de riverains, de paysans et

32. « Akkuyu nükleer santraline yer lisansı davasi [Plainte contre l'autorisation de construction de la centrale nucléaire d'Akkuyu] », *T24*, 5 février 2014, http://t24.com.tr/haber/akkuyu-nukleer-santralina-yer-lisansi-davasi,250251, consulté le 15 juillet 2017.

d'écologistes portent plainte contre le chantier, ainsi interrompu, alors que Rosatom se défend d'avoir mené des travaux seulement pour la construction d'une carrière pour laquelle il aurait obtenu une licence. Entre-temps, un dossier d'EIE de 3 700 pages est finalisé, et le projet est ouvert à enquête publique, procédure qui dure seulement dix jours, ce qui n'empêche pas que pleuvent alors des milliers de lettres d'oppositions à l'EIE, dénonçant la minimisation des risques sismiques, l'absence de solution pour les déchets radioactifs, ou encore le caractère mal défini des responsabilités en cas d'accident. Fin 2014, au moment d'une visite de V. Poutine en Turquie, le ministre de l'Environnement donne tout de même le feu vert à la procédure d'étude d'impact environnemental. Et il admet, dans les médias, en réponse aux critiques, que même si cette validation (précipitée) visait à faire un geste au président russe lors de sa visite, ce n'était pas un problème en soi[33]. Aussitôt, de nombreux groupes environnementalistes et chambres professionnelles saisissent le Conseil d'État pour faire annuler l'EIE, plainte toujours sous traitement. Entre-temps d'autres affaires voire scandales surgissent. En janvier 2015, des tests d'authentification révèlent que certaines signatures sur le rapport de l'EIE étaient faussées[34]. En septembre 2015, l'un des directeurs du projet d'Akkuyu démissionne par motif que le projet tel qu'il est mené par Rosatom constitue une menace majeure pour le pays et la nation en termes de risques encourus, et de négligences et d'incompétences multiples associées[35]. Il sera aussitôt accusé par son ex-employeur de corruptions et de harcèlement sexuel dont seraient victimes ses anciens collègues. Début 2017, un comité d'experts, commandité par le Conseil d'État dans le cadre du traitement des plaintes déposées contre l'EIE, confirme que les réacteurs d'Akkuyu mettraient effectivement un terme à la présence des phoques de la Méditerranée, pourtant placés sous protection par les accords de Barcelone depuis 1981 (tout comme les *Caretta caretta* mises sous protection par les accords de Berne depuis 1984). Mais le même comité juge aussi, de façon surprenante, que cet impact n'est pas de nature à pouvoir entraver le projet.

33. « İdris Güllüce: "Putin'e jest olsa ne mahsuru var" » [(Ministre de l'Environnement) İdris Güllüce : "Même si c'était un geste pour Poutine, où est le problème ?"] », *OdaTV*, 2 décembre 2014, http://odatv.com/putine-jest-olsa-ne-mahsuru-var-0212141200.html, consulté le 15 juillet 2017.

34. « Akkuyu Nükleer santrali Çed raporunda sahte imza skandalı [Scandale de fausse signature dans l'étude d'impact environnemental de la centrale nucléaire d'Akkuyu] », *Radikal*, 12 janvier 2015, http://www.radikal.com.tr/turkiye/akkuyu-nukleer-santrali-ced-raporunda-sahte-imza-skandali-1270315/, consulté le 15 juillet 2017.

35. « Müdür Akkuyu'da zaaf var dedi istifa etti » (Un directeur a démissionné à cause des manquements à Akkuyu), *Milliyet*, 4 septembre 2015, http://www.cumhuriyet.com.tr/haber/turkiye/360321/Mudur__Akkuyu_da__zaaf__var_dedi_istifa_etti.html, consulté le 15 juillet 2017.

Conclusion

Cet article a étudié les transition(s) énergétique(s) dans la Turquie de l'AKP en se focalisant sur deux secteurs phares, le nucléaire et l'éolien. La question énergétique qui serait, selon les mots de l'actuel ministre de l'Énergie, « la dynamo de l'histoire » de la Turquie durant les quinze années de pouvoir AKP, permet d'éclairer certaines caractéristiques de l'organisation des pouvoirs publics et des modes de gouvernement que le parti entend renouveler. L'étude du cas turc permet plus généralement d'observer combien la transition énergétique, dans certains contextes notamment émergents, peut renvoyer à (et servir de) un discours générique de légitimation de grands investissements dans des secteurs énergétiques ciblés, tout en contribuant à des revendications de renouveau, de recomposition voire de transitions politiques plus larges.

Nous avons vu que ces deux mouvements (transition énergétique et transition politique), loin de suivre des trajectoires séparées, peuvent être grandement entremêlés, non seulement sur un plan discursif, mais aussi en termes de leur co-construction et co-consolidation dynamiques. Dans la marche vers la diversification et l'indépendance énergétiques, dictée en premier lieu par l'ambition d'une croissance industrielle accélérée, la transition nucléaire, par la puissance que la fission de l'atome symbolise historiquement, est ainsi censée appuyer la « grandeur » au cœur du projet de la « nouvelle Turquie » (*i.e.* sa transition politique). Et ce projet, par le même mouvement, conçoit et dicte la transition vers l'énergie éolienne par le biais de mégaparcs éoliens imposés, dans un contexte où les mégaprojets (ou « projets fous ») servent, plus généralement, d'outil pour la légitimation et le maintien du pouvoir politique. Par conséquent, les formes d'action publique visant à la réalisation « urgente » de ces projets énergétiques s'avèrent en grande partie convergentes. Plus encore, ces formes de mise en œuvre de « nouvelles énergies pour la nouvelle Turquie » répliquent, mais aussi renforcent, voire innovent, les formes de gouvernement testées et pratiquées par le parti politique au pouvoir dans différents secteurs de la vie publique. Ainsi, la transition énergétique turque, ornée d'un discours nationaliste et de grandeur (un discours imprégné, comme nous l'avons vu, de contradictions et d'amalgames permanents), semble puiser ses sources d'une configuration qu'on peut qualifier de libérale-autoritaire, qu'elle alimente à son tour. En témoignent les prises de décision top-down qui caractérisent l'adoption des projets nucléaires ou éoliens, les ajustements et contournements procéduraux fréquents relatifs à leur mise en œuvre (évaluation de leur impact environnemental entre autres), la quasi-absence de concertation publique, ou encore le dénigrement systématique des mobilisations collectives.

Ces formes d'agir politique, si elles se trouvent à la fois renforcées et invisibilisées dans la période récente, ne sont pas pour autant nouvelles ni spécifiques au seul contexte turc. Les politiques énergétiques ont historiquement été et continuent d'être définies par le haut, c'est-à-dire de manière technocratique, dans de nombreux contextes. Elles ont été et/ou sont pour certaines directement dirigées par des ambitions de grandeur (p. ex. nucléaire) et de maintien de pouvoir (p. ex. pétrole) ; et elles ont globalement davantage favorisé la neutralisation des contestations (mouvements écologistes, syndicaux, etc.) que de viser à une participation démocratique large (Mitchell, 2013 ; Topçu, 2013 ; Hecht, 2014). Dans le cas turc, si cet autoritarisme étatique en matière énergétique a historiquement reposé sur la domination de l'investissement et de la gestion publics dans le développement des projets, depuis récemment, il s'appuie davantage sur la restructuration et la libéralisation des marchés et la délégation, à travers divers instruments (BOO, accords internationaux, etc.), de la transition énergétique vers les grands groupes ou consortiums industriels, qui en même temps doivent mettre en scène le pouvoir de l'État. L'intégration – d'ailleurs non en tant que systèmes énergétiques alternatifs et à petite échelle, prônés par des travaux scientifiques, associatifs et ministériels dans les années 1990 et 2000 (Kaygusuz & Arsel, 2005), mais comme mégaprojets – des énergies renouvelables négligées jusqu'à récemment dans les politiques gouvernementales n'enlève rien à ce mode de gouvernement libéral-autoritaire de l'énergie.

La non-reconnaissance, par les gouvernements turcs, des mobilisations qui émergent contre des projets jugés nuisibles à l'environnement ne constitue pas non plus une nouveauté. Les protestations écologistes font déjà, dans les années 1990, l'objet de répression tout en se heurtant à l'inertie de l'exécutif pour mettre en œuvre les décisions de justice contraires à sa volonté (Toumarkine, 2005). On observe toutefois, dans le contexte actuel, une intensification des pratiques d'abus d'autorité et de violation des droits – parfois par de nouveaux instruments autoritaires comme la réquisition systématique de propriétés privées par des procédures d'urgence – par suite de la neutralisation quasi totale des contre-pouvoirs institutionnels. Les données recueillies dans le cadre de cet article suggèrent en particulier que le recours au judiciaire qui pourtant, malgré des tentatives de contournement des décisions de justice par l'exécutif, constitue le cœur du répertoire d'action des écologistes depuis les années 1990, ne semble plus avoir tant d'impact en raison de l'aléa dans l'application des décisions des institutions judiciaires et du passage des instances de la haute juridiction sous le contrôle de l'AKP[36] (Insel, 2017). Un avocat écologiste

36. Voir les propos sur les centrales nucléaires du président du Conseil d'État, instance qui a historiquement arrêté de nombreux projets contestés. « Danıştay'ın nükleer mesajı: Onu durdur, bunu durdur yok artık, ilerleme var [Le message du Conseil d'État sur le nucléaire : Arrêter ceci, arrêter cela,

résume cette situation d'impasse : « Autrefois, la lutte mobilisée autour de procès permettait d'obtenir des résultats. En revanche, aujourd'hui, on voit clairement que, si on décide de faire un procès et d'attendre, ils [les investisseurs soutenus par l'administration] installent la centrale hydroélectrique en six mois, la centrale thermique en un an, ils ouvrent la carrière en 30 jours[37]. »

Dans un contexte de recul de l'État de droit, le recours aux modes d'action alternatifs se heurte par ailleurs à la criminalisation. Les adversaires de tout type de projet énergétique, censé œuvrer pour la cause d'indépendance nationale, sont stigmatisés par les plus hautes personnalités politiques comme des « ennemis du pays et de la nation »[38]. Selon le président AKP de la commission environnementale de l'Assemblée nationale, les adversaires des investissements éoliens seraient des groupes essayant de « créer du chaos » en Turquie à l'image des protestations du parc Gezi de 2013 (TÜREB, 2015). Enfin, les formes de désobéissance civile comme les « invasions de chantiers » et les « gardes de forêts » mises en place pour prévenir le démarrage des chantiers pendant les procès ainsi que les protestations contre les réunions d'information organisées par les représentants des maîtres d'ouvrage comme une simple formalité procédurale (Yılmaz, 2013 ; Atay, 2014) se heurtent souvent aux interventions violentes des forces de sécurité[39]. Le mouvement transitionniste récent, dont la transition énergétique constitue une composante majeure, en s'appuyant sur un discours d'urgence et sur un interventionnisme étatique total pour dicter à la fois l'objectif et la manière d'y parvenir, risque ainsi d'entraîner, entre autres, un épuisement prochain des formes d'action collective, en matière environnementale et énergétique.

Bibliographie

AFD. (Agence française de développement) (2014). *Turquie. Cadre d'intervention pays 2014-2017*, http://www.afd.fr/home/pays/mediterranee-et-moyen-orient/geo/turquie.

Akça, I., Bekmen, A., & Özden, B. A. (Eds.). (2014). *Turkey reframed. Constituting neoliberal hegemony*. Londres: Pluto.

---

c'est fini. Maintenant c'est le temps d'avancer] », *T24*, 11 mai 2012, http://t24.com.tr/haber/danistayin-nukleer-mesaji-onu-durdur-bunu-durdur-yok-artik-ilerleme-var,203703, consulté le 20 juillet 2017.

37. Émission « Ekoloji Hareketleri Gündemi [Agenda de mouvements écologistes] », *Açık Radyo*, 24 juillet 2012.

38. « Cumhurbaşkanı Erdoğan Türkiye'nin en büyük rüzgar enerji santralinin açılısını yaptı [Le président Erdoğan a inauguré le plus grand parc éolien de Turquie] », *Milliyet*, 30 janvier 2015.

39. « Karaburun'da RES toplantısı protesto edildi, arbede çıktı [La réunion (d'information) sur un parc éolien a été protestée, une bagarre a éclaté] », *Hürriyet*, 15 juillet 2015.

Aktar, C. (2014). « Pour quelques arbres en moins ». Le soulèvement Gezi à Istanbul, d'expression citoyenne au tournant politique. *Revue internationale et stratégique*, *93*, 123-128.
Argün, M. (2014). Urla-Çeşme-Karaburun RES kuşatmasında [Urla-Çeşme-Karaburun sont assiégés par des parcs éoliens]. *EMO Izmir Şubesi dergisi*, juin, 34-35.
Arik, E. (2013). Territoires de l'éolien en Turquie : exemple de la ferme éolienne de Balıkesir. *Dipnot*, IFEA, http://dipnot.hypotheses.org/260.
Atay, H. (2014). Enerji yatırımlarının planlanmasında kümülatif etki sorunu ve ihtiyat ilkesi [Le problème d'effets cumulés dans la planification des investissements énergétiques et le principe de précaution]. In Izmir Bölgesi Enerji Forumu 2014 Bildirileri [Actes du Forum énergétique d'Izmir de l'année 2014], http://www.emo.org.tr/etkinlikler/izmirbolgesienerjiforumu/etkinlik_bildirileri_detay.php?etkinlikkod=223&bilkod=5490.
Bafoil, F. (2016). *L'énergie éolienne en Europe. Conflits, démocratie, acceptabilité sociale*. Paris: Presses de Sciences Po.
Bayraktar, A. (9 juillet 2017). TurKEY for Energy. *Daily Sabah*, https://www.dailysabah.com/op-ed/2017/07/10/turkey-for-energy.
Béhar, L., & Simoulin, V. (2011). Quand la participation naît de l'exclusion : les politiques énergétiques dans une région française. Communication à la *Journée d'études sur les effets de la participation du GIS Démocratie et Participation*, 21 octobre 2011, EHESS, Paris, http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/quand-la-participation-nait-de-lexclusion.
Bischoff, D., & Pérouse, J.-F. (2003). *La question des barrages et du Gap dans le Sud-Est anatolien : patrimoines en danger ?* Istanbul: IFEA (Les dossiers de l'IFEA. Collection Patrimoines au présent, n° 3).
Bolzon, H., Rocher, L., & Verdeil, E. (2013). Transitions énergétiques multiples et contradictoires à Sfax (Tunisie). *Flux*, *3*(93-94), 77-90.
Bonneuil, C., & Fressoz, J.-B. (2013). *L'événement anthropocène*. *La terre, l'histoire et nous.* Paris: Seuil.
Bruxelles Invest & Export. (2015). Turquie. Secteur à haut potentiel. Approche du marché. Recommandations, http://invest-export.brussels/documents/16349/1501375/TURQUIE+-+Recommandations+2015+-FR.pdf/5a9f238e-6891-4737-8d5c-92e6c6eda03f.
Cangi, A. A. (7 décembre 2015). Çevrenin Düşmanı, 2009/7 Sayılı genelge [La circulaire n° 2009/7, l'ennemi de l'environnement]. *Haber Ekspres*, http://www.habereksprès.com.tr/cevrenin-dusmani-20097-sayili-genelge-makale,4186.html.
Çarkoğlu, A., & Eder, M. (2005). Development *alla turca*: The Southeastern Anatolia Development Project (GAP). In F. Adaman & M. Arsel (Eds.). *Environmentalism in Turkey. Between Democracy and Development?* (pp. 167-184). Aldershot: Ashgate.
Copeaux, É. (2000). Le consensus obligatoire. In I. Rigoni (Ed.), *Turquie, les mille visages. Politique, religion, femmes et immigration* (pp. 89-105). Paris: Syllepse.
Dénizeau, A. (2017). Les médias turcs aujourd'hui : que reste-t-il ? *Repères sur la Turquie*, IFRI, (16), https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux-de-lifri/reperes-turquie/medias-turcs-aujourdhui-reste-t#sthash.yT3j2oL0.dpbs.
Dilli, B., & Nyman, K. J. (2015). *Turkey's energy transition: Milestones and challenges.* Washington DC: Banque mondiale, http://documents.worldbank.org/

curated/en/249831468189270397/Turkey-s-energy-transition-milestones-and-challenges.
Dorronsoro, G. (2005). *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*. Paris: CNRS.
Erdi-Lelandais, G. (2017). L'urbanisation au prisme du néolibéralisme, du conservatisme et de l'autoritarisme en Turquie. *Mouvements*, *2*(90), 54-61.
Evrard, A. (2013). *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe.* Paris: Presses de Sciences Po.
GWEC (Global Wind Energy Council). (2016). *Global wind report. Annual market update*, http://gwec.net/publications/global-wind-report-2/global-wind-report-2016/.
Gourisse, B. (2014). *La violence politique en Turquie. L'État en jeu (1975-1980).* Paris: Karthala.
Göle, N. (2014). Démocratie de la place publique. L'anatomie du mouvement Gezi. *Socio*, *3*, 351-365.
Hecht, G. (2014). *Le rayonnement de la France. Énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde Guerre mondiale.* Paris: Éditions Amsterdam.
Inal, K., & Akkaymak, G. (Eds.) (2012). *Neoliberal transformation of education in Turkey. Political and ideological analysis of educational Reforms in the age of the AKP*. New York: Palgrave Macmillan.
Insel, A. (2017). *La nouvelle Turquie d'*Erdoğan *: du rêve démocratique à la dérive autoritaire*. Paris: La Découverte.
Izmir Barosu Kent ve Çevre Komisyonu (Commission « Ville et environnement » du Barreau d'Izmir). (2012). *ÇED süreci ve çevre ihlallerine etkisi* [Processus EIE et ses effets sur les violations des droits environnementaux], http://www.izmirbarosu.org.tr/Upload/files/Sayfalar/komisyonlar/TBB_CED_teblig.pdf.
Jaglin S., & Verdeil, E. (Eds.). (2013). Dossier Énergie et villes des pays émergents : des transitions en question, *Flux*, *3*(93-94).
Karagöl, E. T. & Kavaz, I. (2017). *Dünyada ve Türkiye'de yenilenebilir enerji* [Les énergies renouvelables dans le monde et en Turquie]. Istanbul: SETA, https://setav.org/assets/uploads/2017/04/YenilenebilirEnerji.pdf.
Kasperski, T. (2018). Une transition vers plus de nucléaire ? Analyse comparée des politiques énergétiques russe et ukrainienne, dans ce dossier.
Kaygusuz, K., & Arsel, M. (2005). Energy politics and policy. In F. Adaman & M. Arsel (Eds.), *Environmentalism in Turkey. Between democracy and development?* (pp. 149-166). Aldershot: Ashgate.
Livingston, H. D., Buesseler, K. O., Izdar, E., & Konuk, T. (1988). Characteristics of Chernobyl Fallout in the Southern Black Sea. In J. C. Guary, P. Guegueniat & R. J. Pentreath (Eds.), *Radionuclides. A Tool for Oceanography* (pp. 304-316). Essex: Elsevier.
Lovins, A. B. (1977). *Soft energy paths: Toward a durable Peace*. New York: Penguin Books.
Massicard, É. (2014a). Une décennie de pouvoir AKP en Turquie : vers une reconfiguration. *Les Études du CERI*, (205), http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/Etude_205.pdf.
Massicard, É. (2014b). Le fonctionnaire inachevé ? La figure du maire de quartier (muhtar). In M. Aymes, B. Gourisse & É. Massicard (Eds.), *L'art de l'État en*

Turquie. Arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours (pp. 259-292). Paris: Karthala.
Mayntz, R., & Hugues, T. P. (Eds.). (1988). *The Development of Large Technical Systems.* Frankfurt am Main: Campus Verlag.
Mitchell, T. (2013). *Carbon democracy : le pouvoir politique à l'ère du pétrole*. Paris: La Découverte.
Morris, C. (2005). *New Turkey: The quiet revolution on the edge of Europe*. London: Granta Books.
Morvan, Y., & Logie, S. (2014). *Istanbul 2023*. Paris: Éditions B2.
Mumford, L. (1964). Techniques autoritaires et techniques démocratiques, *Technology & Culture*, *5*(1), 1-8.
Nurlu, E., Erdem, Ü., Öztürk, M., Güvensen A., & Türk, T. (2008). Landscape, Demographic Developments, Biodiversity, and Sustainable Land Use Strategy: A Case Study on Karaburun Peninsula Izmir, Turkey. In I. Petrosillo *et al.* (Eds.), *Use of Landscape Sciences for the Assessment of Environmental Security* (pp. 357-368). Houten: Springer.
Oiry, A. (2015). Conflits et stratégies d'acceptabilité sociale autour des énergies marines renouvelables sur le littoral français, *VertigO. La Revue électronique en sciences de l'environnement*, http://vertigo.revues.org/16724.
Otan, Ü. (1999), *Nükleere Geçtik Maşallah* [On est passé au nucléaire, Mashallah]. Istanbul : Çınar.
Özen, H. (2014). Overcoming environmental challenges by antagonizing environmental protesters: The Turkish government discourse against anti-hydroelectric power plants movements. *Environmental Communication*, *8*(4), 1-18.
Pala, K. (2006). Hopa kanser görülme sıklığı. Tanı konmuş olgular ve ölümler üzerinden bir değerlendirme. In Türk Tabipler Birliği, *Çernobil Nükleer Kazası Sonrası Türkiye'de Kanser* [Incidence des cancers à Hopa : une évaluation à partir des cas diagnostiqués et des décès. In Chambre des Médecins turcs, *Cancers en Turquie dans l'après-accident nucléaire de Tchernobyl*] (pp. 73-102). Ankara: TTB Yayınları.
Pérouse, J.-F. (2017). Les événements de Gezi, ou le début de la « dérive autoritaire », vu des périphéries. *Mouvements*, *2*(90), 109-119.
Pérouse, J.-F. (2013a). Hybristanbul. Les grands projets d'aménagement urbain en Turquie. *La Vie des idées*, *24*, http://www.laviedesidees.fr/Hybristanbul.html.
Pérouse, J.-F. (2013b). La gouvernance énergétique dans les villes turques : un état des lieux. *Flux*, *93-94*, 70-76.
Rancière, J. (2005). *La Haine de la démocratie.* Paris: La Fabrique.
Szarka, J. (2007). *Wind power in Europe. Politics, business and society*. London: Palgrave Macmillan.
Serres, M. (2009). *Le contrat naturel.* Paris: Flammarion, coll. « Champs Essais ».
TMMOB (Union des chambres d'ingénieurs et d'architectes turcs, Bureau d'Izmir). (2012). *Karaburun RES Raporu* [Rapport sur les parcs éoliens de Karaburun], http://www.tmmobizmir.org/wp-content/uploads/2016/03/karaburunres.pdf.
Topçu, S. (2013). *La France nucléaire. L'art de gouverner une technologie contestée.* Paris: Seuil.

Topçu, S. (2016). Catastrophes nucléaires et « normalisation » des zones contaminées. Enjeux politiques, économiques, sanitaires, démocratiques et éthiques. *Les Notes de la FEP*, *8*, 1-12.
Toumarkine, A. (2005). Les protestations écologistes en Turquie dans les années 1990. In G. Dorronsoro (Ed.), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire* (pp. 69-88). Paris: CNRS.
Türkyilmaz, O. (2015). Ocak 2015 Itibariyle Türkiye'nin Enerji Görünümü Raporu [Le Rapport de Visualisation énergétique turque en janvier 2015]. *Bülten*, supplément au n° 200, 2-20.
TÜREB (Union turque de l'énergie éolienne). (2017). *Turkish wind energy statistics report*, http://www.tureb.com.tr/files/tureb_sayfa/duyurular/2017_duyurular/subat/turkiye_ruzgar_enerjisi_istatistik_raporu_ocak_2017.pdf.
TÜREB (Union turque de l'énergie éolienne). (2015). *TÜREB Dergi* [Revue TÜREB], (1), mars-avril-mai, http://www.tureb.com.tr//themes/base/assets/edergi/turebdergi1sayi/index.html.
Ünsaldi, L. (2011). *Le développement vu de Turquie.* Paris: L'Harmattan.
Wang, T., & Watson J. (2009). *China's energy transition. Pathways for low carbon development.* Tyndall Center for Climate Change Research Paper, http://www.sussex.ac.uk/Units/spru/environment/CET.pdf.
Winner, L. (1986). Do artefacts have politics? In L. Winner, *The whale and the reactor: A Search for limits in an age of high technology* (pp. 19-39). Chicago, IL: University of Chicago Press.
Yalçin-Riollet, M. (2015). *Construire une participation « acceptable ». Importation, institutionnalisation et usages de l'Agenda 21 local en Turquie.* Thèse de doctorat en sociologie politique, EHESS, Paris.
Yarman, T. (2014). *Geçmişte ve Bugün Nükleer Enerji Tartışması* [Débat sur l'énergie nucléaire d'hier à aujourd'hui]. Istanbul: Okan Universitesi Yayınları.
Yavuz, F. (2015). *Beni Akkuyularda Merdivensiz Bıraktın. Türkiye'nin Nükleerle Imtihanı* [Tu m'as laissé sans échelle à Akkuyu. La Turquie à l'épreuve du nucléaire]. Istanbul: Can.
Yilmaz, G. (2013). *ÇED raporları çevresel etkiyi değerlendirebilir mi?* [Les rapports EIE sont-ils capables d'évaluer l'impact environnemental ?], *Perspectives*, *4*, 25-27.